



Bourses des collèges 2020-2021

vendredi 11 septembre 2020

La demande de bourse de collège se fait en ligne en se connectant au site Scolarité services du 1 septembre au 15 octobre 2020.

Pour les nouveaux élèves (6EME et nouveaux élèves pour les autres niveaux) les codes ont été envoyés par mail le 11 septembre si une adresse mail a été communiquée lors de l'inscription, à défaut les codes seront envoyés par courrier à compter du 14 septembre.

Pour les autres élèves, votre code n'a pas changé : si vous avez perdu votre identifiant ou votre mot de passe merci d'utiliser la procédure prévue sur la page d'accueil de Scolarité services.

En cas de difficulté vous pouvez demander votre code en contactant le service intendance en donnant les nom et prénom de votre enfant, le responsable concerné et le mode de communication choisi : mail ou courrier à retirer au service intendance.

Si vous souhaitez effectuer votre demande sous format papier vous pouvez télécharger les documents sur le site du collège ou en retirer un exemplaire au service intendance.

Dans tous les cas vous devez fournir un RIB au service intendance pour le paiement des bourses.

Pour vous aider

<https://www.education.gouv.fr/les-a...>

Voir en ligne : [Je me connecte à Scolarités services](#)